

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.15/10

Parc éolien de Delémont SA
M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

Question 1 - Qui sont les actionnaires de cette nouvelle société ?

Les actionnaires actuels de la société du Parc Eolien de Delémont SA, sont :

- Services industriels de Genève (SIG) part des actions : 55 %
- RENInvest SA part des actions : 30 %
- Municipalité de Delémont part des actions : 10 %
- Commune de Bourrignon part des actions : 5 %

Question 2 - Qui sont les membres du Conseil d'Administration ?

Le Conseil d'Administration du Parc Eolien de Delémont SA est composé des personnes suivantes :

- Président : M. Pierre BRULHART, Delémont (SID)
- Vice-président : M. Philippe VERBURGH, Romanel-sur-Lausanne (SIG)
- Administrateur délégué : M. Claudio ZANINI, Morbio Inferiore (RENInvest)
- Membres : M. Stéphane PIJLS, Etoy (SIG)
M. Roland EICHENBERGER, Morbio Inferiore (RENInvest)
- Organe de révision : Bernay et Associés SA, Genève

Question 3 - Quel est le nombre de membres du Conseil d'Administration dévolu à Delémont ?

La ville de Delémont compte un membre au sein du Conseil d'Administration, M. Pierre Brulhart, en qualité de président. Le maire de Bourrignon, M. Didier Torti, a la possibilité de participer aux séances du Conseil d'Administration en tant qu'observateur.

Question 4 - Qui sont les signataires habilités ?

Les personnes suivantes sont les signataires habilités du Parc Eolien de Delémont SA :

Pierre Brulhart	Président	Signature collective à deux
Philippe Verburgh	Vice-président	Signature collective à deux avec Pierre Brulhart, Claudio Zanini ou Roland Eichenberger
Stéphane Pijls	Membre	Signature collective à deux avec Pierre Brulhart, Claudio Zanini ou Roland Eichenberger
Claudio Zanini	Adm. délégué	Signature collective à deux avec Pierre Brulhart, Philippe Verburgh ou Stéphane Pijls
Roland Eichenberger	Membre	Signature collective à deux avec Pierre Brulhart, Philippe Verburgh ou Stéphane Pijls

Question 5 - Quelle est ou quelle sera la participation de la Commune de Delémont au capital-actions de la nouvelle société ?

A ce jour, la participation de la Commune de Delémont au capital-actions est de 10 %. Par la suite, dans l'état actuel des conventions, la participation du Canton et des communes du Canton pourra atteindre au maximum 40 %.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger